

Site Natura 2000 « Forêt de la Reine et caténa de Rangéval »

Comité de pilotage du 2 novembre 2015



Liste des participants

16 personnes étaient présentes à ce comité de pilotage.

NOM et Prénom	Structure
Gérald LIOUVILLE	Maire de BOUCQ
Patrick FLABAT	Maire de ROYAUMEIX
Jean-Michel MATTE	Elu à ROYAUMEIX
M. Joël WARCHOL	Maire d'ANDILLY
Gérald ERZEN	Maire de SANZEY
Frédérique SAUVAT	Maire de LAGNEY
Denis FOURRIERE	Maire de MANDRES
Corinne DELANCE	DDT 54
Jean-Louis MIGEON	DDT 55
Philippe MALENFERT	Centre Ornithologique Lorrain
Nicolas LOSA	Fédération des chasseurs de la Meuse
Laurent HEURTEUR	ONF de Meurthe-et-Moselle
Corinne REVEST	Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
Corinne ROSSET	Département de la Meuse
Rémy HAMANT	Maire de LINDRE-BASSE, Vice-président du PNRL,
Johan CLAUS	PNR Lorraine, animateur du site Natura 2000

Personnes excusées

NOM et Prénom	Structure
Claude LEONARD	Président du Conseil Départemental de la Meuse
Mathieu KLEIN	Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
Bernard CARLE	Maire de Rambucourt
Olivier ANDRE	Adjoint d'Ansauville
Stéphane ASAEL	CRPF Alsace Lorraine
Fabrice HEBERLÉ	Fédération de pêche de la Meuse
Christophe BOREL	CPEPESC Lorraine
Patrice HILAIRE	Chambre d'agriculture de la Meuse
Catherine LHOTE	Délégation régionale nord-est de l'ONCFS

Les points à l'ordre du jour :

- Bilan des actions menées,
- Election d'un président de Copil et désignation d'une structure animatrice,
- Discussion sur la charte Natura 2000 et vote du Copil pour un gel de ce dispositif,
- Propositions d'actions à mener en 2016,
- Questions diverses et actualités.

Bilan des actions menées

Les actions réalisées sur le site Natura 2000 sont regroupées en plusieurs catégories (voir diaporama pour plus d'informations) :

- Les projets de restauration écologique,
- Les mesures contractuelles,
- Les chantiers participatifs,
- Les actions de sensibilisation et de formation,
- La veille réglementaire,
- Les actions de connaissance.

Compte tenu des moyens limités depuis deux ans pour mettre en œuvre des contrats Natura 2000, d'autres types de projet ont été développés, via d'autres financements ou sur la base d'actions bénévoles.

Les projets de restauration écologique :

2015 : Renaturation des étangs et mares de Boucq (financement Agence de l'Eau, Fondation du Patrimoine, commune)

2015 : Restauration d'une mare communale à Sanzey (financement Fondation du Patrimoine, commune)

2015 : Restauration d'une mare dans la forêt de Rambucourt (financement Fondation du Patrimoine, commune)

2015 : Aménagement du clocher de Lagney en faveur des chauves-souris (financement sur fonctionnement du poste Natura 2000)

Chantiers :

Le Parc Naturel Régional de Lorraine organise en partenariat avec des étudiants (Bac Pro, BTS GPN, MFR...) des chantiers participatifs pour la conservation des milieux naturels sur des sites N2000 ou des secteurs en Znieff ou ENS. Il s'agit d'opérations simples à mettre en place, rapides et peu coûteuses. Le PNRL a mis en œuvre des conventions avec des organismes de formation agricole (lycées agricoles, MFR) pour participer à la formation des jeunes par le biais de chantiers. Le Parc souhaite également organiser des chantiers avec les habitants.

2014 – 2015 : Dispositif de protection des amphibiens en forêt de la Reine (2500 amphibiens en 2014, 7300 en 2015, 150 participants environ chaque année).

2014 - Création de mares à Sonneurs à ventre jaune à Lagney

2015 - Dégagement d'une mare communale à Boucq (MFR Damvillers)

2014 Plantation de haies à Royaumeix

Mesures contractuelles

Projet agro-Environnemental 2014 : reconduction des contrats 2010

Projet agro-Environnemental 2015 : nouvelle Politique Agricole Commune, nouvelles mesures

2014 : Diagnostic écologique pour la signature de la convention « étang » du Conseil régional sur un étang

2015 : Aménagement du clocher de Lagney pour l'accueil des chauves-souris

2015-2016 ? : Contrat natura 2000 - Aménagements de la maison forestière de Boucq pour l'accueil des chauves-souris.

Formations :

17 mai 2013 : Formation à l'inventaire des oiseaux forestiers, BTS GPN de Pixérécourt

12 juin 2013 : Organisation et participation à une formation sur les libellules en forêt de la Reine pour les membres du réseau Education (associations)

4 juillet 2013 : Formation aux enjeux de biodiversité forestière, Bac pro GF de Mirecourt

28 février 2014 : Animation pour les professionnels du tourisme de nature

Grues cendrées et autres oiseaux emblématiques de la forêt de la Reine, avec la participation d'Alain Salvi ; Commune de Bernécourt : 25 personnes présentes

Lundi 12 et mardi 13 mai 2014 : Suivi de la population de sonneurs

Classe de 2^{nde} du Bac Pro GMNF du Lycée agricole de Pixérécourt : 25 lycéens

: Classe de 1^{ère} du Bac Pro GMNF du Lycée agricole de Pixérécourt : 18 lycéens

MFR de Damvillers, Bac pro Pixérécourt: avril 2015 = reconnaissance des amphibiens

AgroParisTec / Master Université de Lorraine : 1 intervention / an

Animations :

7 avril 2013 : Petites bêtes des mares et étangs à Mandres (10 personnes / CENL)

28 juin 2013 : Animation sur le thème des chauves-souris et animaux de la nuit à Boucq (15 personnes)

29 juin 2013 : Animation sur le thème de la biodiversité du village de Sanzey (12 personnes)

27 septembre 2013 : vidéoprojection - Soirée débat à Sanzey

Dimanche 23 mars 2014 : Découverte des amphibiens de l'étang de Jévaux

Commune de Géville = 30 personnes.

30 juin 2015 : découverte de la forêt, Dreal Lorraine, à Mandres

5 juillet 2015 : La forêt de la Reine au crépuscule - Maison du tourisme du Toullois

Connaissance :

2014 : Stage sur les étangs du Parc et leur biodiversité en particulier dans le site Natura 2000 de la Reine

2015 : Stage sur les mares du Parc et leur biodiversité (Triton crêté...), et stage sur les haies du site Natura 2000 et inventaire des Pies-grièches

Etudes 2015 : Recensement du Gobemouche à collier dans le massif forestier, propositions de gestion forestière (groupement bureau d'étude écologie et ONF).

Depuis 2013, acquisition de connaissances en continu : suivis Grues cendrées, oiseaux d'eau, Butor étoilé, oiseaux liés au vieux bois, Castor, Pie-grièche écorcheur, Cuivré des marais, Triton crêté, Leucorrhines, Gobemouches, plantes protégées : nivéole, fougère des marais...

Veille réglementaire :

Suivi du nouvel aménagement forestier de la domaniale de la Reine (ONF54)

PLU de Mandres et Sanzey

Curage du ruisseau d'Esch à Géville

Usine de biométhanisation à Géville

Antenne de téléphonie et vente d'une maison à Andilly

Retournement de prairies à Rambucourt et Broussey-Raulecourt

Projet de réhabilitation du camping de Mandres

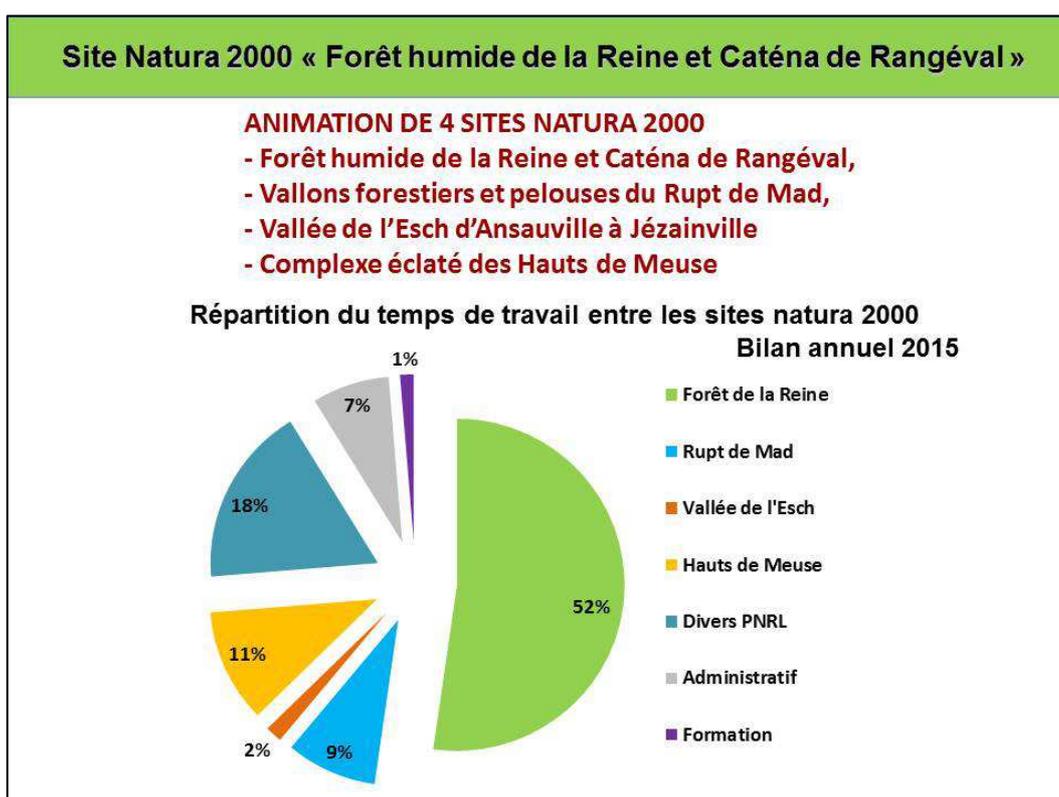
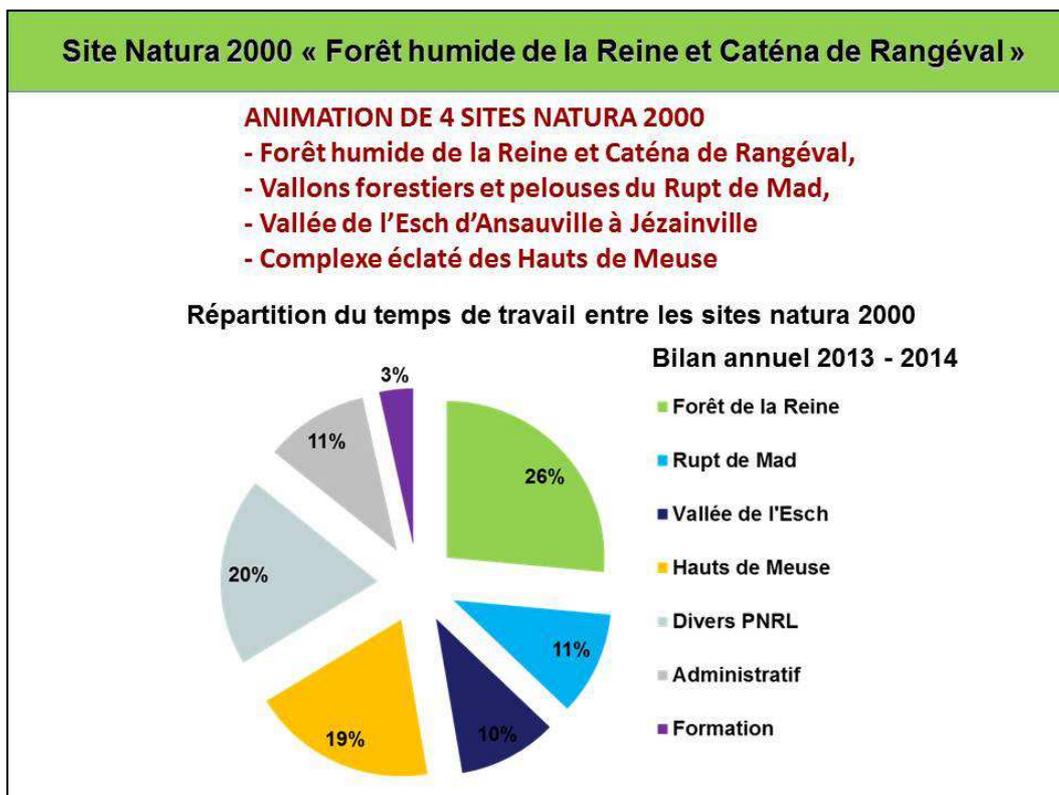
Retournement de prairies à Beaumont, Mandres, Sanzey, Lagney, Ménil

Passage du Tour de France

Mesures compensatoires suite à avis réglementaires (drainages...)

Etc

Johan CLAUS rappelle qu'il est animateur sur 4 sites Natura 2000 et que son temps est réparti sur chacun des sites en fonction des projets et des volontés locales. L'année 2015 a été concentrée sur le site de la forêt de la Reine du fait de projets chronophages (projet de sauvegarde des amphibiens, projet des étangs de Boucq et surtout Projet Agro-Environnemental lié à la nouvelle Politique Agricole Commune). Le temps d'animation passé sur ce site sera plus restreint en 2016, la priorité étant donné au site de la vallée de l'Esch, plutôt délaissé jusqu'à présent.



Le DOCOB ayant été validé lors de la dernière réunion du COPIL qui s'est tenu le 17 décembre 2012, les collectivités et/ou groupements de collectivité doivent dès lors désigner parmi eux la structure qui assurera l'animation du document d'objectifs pour une durée de trois ans. Un nouveau président doit également être élu suite au renouvellement des équipes des différentes collectivités.

Seules les collectivités et/ou groupement de collectivités listées dans l'arrêté définissant la composition du COPIL participent à ces votes.

Sur les 19 collectivités concernées, 6 sont représentées. Le quorum n'est donc pas réuni.

Non obligatoire, le président peut juger de la représentativité des membres réunis.

Les communes représentées couvrant environ 70% du site Natura 2000, il est ainsi considéré que les communes présentes sont suffisamment représentatives à l'échelle du site.

Désignation de la structure animatrice

Corinne DELANCE de la DDT 54, représentant le Préfet de Meurthe-et-Moselle fait appel à candidature. Rémy HAMANT, vice-président du Parc, propose la candidature du Parc Naturel Régional de Lorraine qu'il représente. Aucune autre collectivité ne se porte candidat.

En l'absence de toute opposition/abstention par rapport à cette candidature, **le Parc naturel régional de Lorraine aura donc en charge l'animation du site Natura 2000 pendant 3 ans, renouvelables.**

Election du Président

Quelques informations sont données sur le rôle du président du Copil et sur les modalités d'élection du président précisées dans la circulaire relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 :

- *« Les représentants des collectivités territoriales désignent parmi eux le président du comité de pilotage »*
- *« Le vote n'est pas obligatoire, bien qu'un vote à main levée soit recommandé »*
- *« le président du comité de pilotage est désigné en son nom propre. Il n'agit pas au nom de sa structure et n'a donc pas nécessité d'obtenir au préalable une délibération de la collectivité qu'il représente »*
- *« le choix du président doit obligatoirement s'accompagner de la désignation d'une structure animatrice »*

Monsieur LIOUVILLE, maire de BOUCQ, se porte candidat et est élu à l'unanimité.

Discussion sur la charte Natura 2000

Natura 2000 propose deux outils de protection des milieux : les contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000. Le comité de pilotage a débattu de la possibilité de valider le DOCOB sans sa Charte. En effet, la charte Natura 2000 donne lieu à une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) qui devait initialement être compensée intégralement aux communes par l'Etat.

Cette compensation s'avère en réalité partielle et le taux de compensation diminue d'année en année, pouvant ainsi engendrer une perte financière pour les communes d'autant plus importante si de grandes surfaces sont engagées avec cet outils (ex: une commune ayant sur son territoire, une forêt domaniale sur laquelle, l'ONF, gestionnaire, pourrait signer charte). Le comité de pilotage n'est pas en mesure de chiffrer exactement l'incidence financière (estimation 15 à 20€/ha) pour les communes de la perte de ce revenu. Les collectivités territoriales n'ont toutefois pas à supporter des pertes de revenus, même de faible importance, pour financer une politique nationale, alors que leurs budgets sont par ailleurs de plus en plus restreints.

Par ailleurs, le futur Projet de loi de finances 2016 propose dans le cadre de la suppression des niches fiscales, la suppression de l'exonération de TFNB dans le cas de signature de charte Natura 2000. Ce dispositif pourrait résoudre les problèmes de fiscalités engendrés par cet outil Natura 2000.

Au-delà des aspects financiers, Laurent HEURTEUR de l'ONF regrette l'abandon du dispositif sur la plupart des sites Natura 2000 en tant qu'outil de reconnaissance de la bonne gestion des forêts publiques et considère que les communes pourraient utiliser la charte Natura 2000 comme un bon outil de communication (label, image...).

Stéphane ASAEL du CRPF soulève l'utilité de la charte Natura 2000 en tant que moyen de sensibilisation, notamment pour les petits propriétaires forestiers, et en tant que socle minimum de bonne gestion écologique des forêts. Il souhaite donc que la charte Natura 2000 reste un outil de référence sur lequel s'appuyer. Johan CLAUS confirme en précisant que l'élaboration de la charte a fait l'objet de nombreuses négociations qui, au final, ont débouché sur un projet partagé.

C. DELANCE (DDT 54) rappelle que l'exonération d'évaluation des incidences Natura 2000, autre "compensations" des chartes reste d'actualité.

Sans assurance de la mise en œuvre du projet de loi de finance 2016, il est donc **proposé aux membres du Copil de valider le Docob sans la charte**. La charte Natura 2000 pourra éventuellement être réintégrée au Docob si les difficultés fiscales sont levées. Cette question pourra être mise à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion du comité de pilotage.

Le Copil valide cette proposition.

Actions à mener en 2016

L'ONF évoque la possibilité de signer des contrats Natura 2000 en forêt domaniale :

- Montage d'un contrat Natura 2000 pour la restauration de mares sur les bords de routes forestières.
- Montage d'un contrat Natura 2000 pour la création de mares autour des anciennes maisons forestières de Boucq et Sanzey et entretien des friches alentours.
- Montage d'un contrat Natura 2000 forestier pour la création d'un îlot de vieux bois dans la forêt domaniale de la Reine.

L'ONF rappelle que les communes peuvent également s'engager dans des contrats Natura 2000 forestiers notamment en ce qui concerne la mise en place d'îlots de vieux bois. A sa connaissance, peu ou pas d'îlots de sénescences sont créés dans les forêts communales et le nombre d'arbres « bio » identifiés est en dessous des objectifs fixés. Pour préserver la biodiversité, des efforts devront être faits sur l'ensemble de massif, dans une logique de corridors écologiques (maintien d'une trame de vieux bois).

Johan Claus précise que les forêts communales constituent en effet près de la moitié des forêts du site Natura 2000 et propose aux élus de les rencontrer pour leur expliquer dans le détail le contenu des contrats proposés.

La commune de Sanzey envisage la création d'îlots de vieux bois dans deux petites parcelles jouxtant la forêt domaniale de la Reine.

Questions diverses

Monsieur le maire de Royaumeix se demande quel va être **l'avenir de l'étang Romé**. L'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) a acheté cet étang (le plus grand de la forêt de la Reine) qui était privé et l'a rétrocédé au Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL) dont l'objectif strict est la préservation de la biodiversité.

La question de l'avenir de **l'étang Véry** est posée. L'ONF a bien conscience de l'intérêt écologique de l'étang Véry pour le site Natura 2000 mais évoque des difficultés de moyens pour remettre en eau l'étang (manque de personnel et incertitude sur la capacité à financer les travaux). Il espère que des moyens financiers pourront être mis à disposition (contrats Natura 2000, financements Agence de l'Eau...) pour restaurer les ouvrages hydrauliques et sollicite le comité de pilotage pour soutenir l'office dans cette démarche.

En ce qui concerne **les financements 2016**, pour Corinne DELANCE (DDT54), si des reliquats de crédits sont apparus en cette fin 2015, des incertitudes persistent encore pour l'année 2016. Les DDT recommandent donc de solliciter d'autres financeurs potentiels et d'élaborer des cofinancements, notamment en ce qui concerne les travaux sur les zones humides (Agence de l'Eau...). Jean-Louis MIGEON rassure en précisant que les choses se mettent actuellement en place en ce qui concerne les financements européens gérés par les Régions, et que les choses peuvent évoluer rapidement.

Rémy HAMANT souligne l'intérêt de la convention entre le Parc et la Fondation du patrimoine grâce à laquelle de nombreuses actions ont pu être financées en 2015, y compris sur ce site Natura 2000 (Rambucourt, Boucq, Sanzey).

Des projets de plantations via des chantiers « école » vont également voir le jour grâce au soutien de la fondation Yves Rocher (plantation d'une haie à Royaumeix...).

Corinne REVEST demande si un **nouveau projet Agro-Environnemental** sera proposé sur ce site en 2016, compte tenu du fait que les nouvelles dispositions de la PAC arrivant au compte-goutte et parfois de manière contradictoire, ont perturbé la prise de décision des agriculteurs. Johan CLAUS propose de lancer une réunion avec les agriculteurs du secteur pour évaluer l'opportunité de relancer le dispositif une année supplémentaire.

Projet global de valorisation du massif forestier de la Reine

Plusieurs élus des communes entourant le massif forestier ont exprimé leur volonté de valoriser les richesses naturelles de leur forêt : sentier de randonnée partant du village de Sanzey, aménagements autour des étangs communaux de Boucq, aménagement autour de l'étang communal de Mandres, circuit de randonnée en forêt de Royaumeix...

Gérald Erzen, maire de Sanzey, estime que le Parc a la légitimité à travailler à l'échelle du massif compte tenu du découpage administratif complexe (13 communes, 3 communautés de communes, 2 départements), et de son rôle d'animateur Natura 2000. Il rappelle l'importance de créer du lien entre les communes et d'harmoniser leurs éventuels projets d'aménagement.

Monsieur Fourrière, maire de Mandres, souhaite faire découvrir le patrimoine communal (la forêt, le petit étang communal...) à ses habitants et évoque l'existence d'un public ornithologue. Sa volonté de valoriser ce patrimoine naturel s'inscrit également dans l'objectif de faire vivre son camping municipal. Il souhaite également limiter la circulation à certaines voies soulevant des problèmes de destruction des chemins liés aux véhicules à moteur (quad, 4x4 et motocross). Il restera vigilant également sur la compatibilité entre un accueil touristique mesuré et la pratique de la chasse qui est très importante pour sa commune. Il souhaite également lancer un travail de réhabilitation d'un ancien sentier sylvicole et l'aménagement de son petit étang communal.

Gérald Liouville, maire de Boucq, rappelle qu'une des conditions de restauration écologique des étangs était la possibilité d'accueillir les habitants et les scolaires sur le site et donc de proposer des aménagements favorisant la découverte du patrimoine communal

Johan CLAUS précise que le Parc sera à la disposition des communes et communautés de communes qui le souhaitent via l'animation Natura 2000, à condition que les projets proposés respectent la fragilité des habitats et espèces du site et qu'ils s'intègrent dans une réflexion globale et cohérente à l'échelle du massif.

Laurent HEURTEUR pense qu'une des raisons expliquant la richesse écologique du site est la tranquillité et la quiétude des espèces. Il s'inquiète donc des conséquences éventuelles d'une circulation trop importante à l'intérieur du massif et propose de partir sur la création de zones « sanctuaires » dans lesquelles la circulation resterait interdite sauf autorisations particulières, et qui structureraient l'organisation de la circulation dans le massif.

Il s'inquiète également de la communication maladroite qui est souvent réalisée dès lors que du public ornithologue fréquente le site. Il évoque le cas de dérangements de cigognes noires réalisés par des photographes ou ornithologues.

Rémy Hamant, vice-président du Parc, évoque des problèmes similaires rencontrés dans le secteur du Lindre sur des espèces très rares et fragiles.

Philippe MALENFERT du COL rappelle que toutes les espèces ne sont pas sensibles de la même manière au dérangement. Une découverte des espèces communes (gobemouche, pics., canards...) serait déjà une bonne chose. Il propose également que les aménagements éventuels (sentiers de découverte...) soient mis en place préférentiellement à la périphérie du massif, notamment autour des sites ayant fait l'objet de travaux (étangs de Boucq...).

Les membres du Copil concluent sur ce point et proposent de réunir un groupe de travail dédié à cette question. Pour bien définir l'essence du projet, le groupe de travail serait dans un premier temps restreint à quelques élus du territoire motivés et aux principaux usagers (ONF...) puis élargi à d'autres membres du Copil (CENL, chasseurs, professionnels du tourisme...). Les résultats du travail réalisé seront présentés lors d'un prochain Copil.

M WARCHOL évoque la question des **travaux hydrauliques sur le Terrouin** et s'interroge sur la prise en compte de la biodiversité dans les travaux d'aménagement de rivière. La communauté de communes du Toullois possède en effet la compétence rivière. Il demande à ce que des contacts soient pris entre le Parc et le technicien de rivière. J.L. MIGEON, P. MALENFERT et Nicolas LOSA précisent que ces travaux sont soumis à la Loi sur l'eau et font l'objet d'études d'impact et d'évaluation des incidences devant intégrer les questions de biodiversité. Johan CLAUS propose de prendre contact avec la communauté de communes du Toullois à ce sujet.

Les participants sont remerciés de leur participation et sont invités à prendre le verre de l'amitié.